5-6 DÉCEMBRE 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ZANZIBAR, TANZANIE | BOD/2023/12 DOC 05 | POUR DÉCISION

ÉLIGIBILITÉ ET ALLOCATION

N.B. Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux points à examiner :

- Le Comité des finances et du risque (FRC) a examiné l'allocation de fonds supplémentaires au Fonds à effet multiplicateur du GPE, y compris l'initiative SmartEd du Groupe de coordination arabe, en raison de l'augmentation significative de la demande pour le Fonds à effet multiplicateur, et a recommandé son approbation. Le Comité a souligné l'importance d'intégrer l'égalité des genres et de donner la priorité aux opportunités pour les pays à faible revenu dans le Fonds à effet multiplicateur.
- Le FRC recommande l'éligibilité du Liban et de la Jordanie en tenant compte de leur statut économique actuel, ce qui signifie qu'ils remplissent désormais les conditions d'éligibilité du GPE, et du fait que ces deux pays accueillent des proportions de réfugiés parmi les plus élevées en pourcentage de la population totale.
- Compte tenu de la forte demande pour l'Accélérateur de l'éducation des filles, qui dépasse désormais les ressources disponibles, le FRC recommande un appel à la mobilisation de ressources supplémentaires et un examen plus approfondi de la manière de répondre à la demande non satisfaite, en notant l'explication du Secrétariat selon laquelle, en tant que mécanisme de financement ciblé, les fonds de base n'ont pas été considérés.

Objectif

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner trois recommandations différentes du Comité des finances et du risque (FRC) concernant l'éligibilité et l'allocation des ressources requises pour la période de financement 2021-2025.

Décisions recommandées

BOD/2023/12/XX – Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd : Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC XX) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.

2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.

3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (BOD/2020/11/12-06), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.

4. Souligne l'importance du renforcement de l'égalité des genres dans le cadre du Fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

BOD/2023/12/XX – Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/04 et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE établis par le Conseil.

2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

Pays	Financement pour le renforcement des capacités du système	Fonds à effet multiplicateur
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

BOD/2023/12/XX – Accélérateur de l'éducation des filles : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/05 de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin.

2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée dans le GPE 2025,

indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder.

3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources.
4. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative.
5. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.

Contexte et présentation générale

1. Le Conseil a défini les critères d'éligibilité et d'allocation pour la période de financement 2021-2025 en décembre 2020. Depuis longtemps, dans le cadre de ses prévisions financières périodiques, le FRC recommande et le Conseil approuve des ajustements de l'allocation des ressources en fonction de l'évolution prévue de la situation financière du GPE. Sur la base des prévisions financières actuelles, jusqu'à 250 millions de dollars pourraient être réaffectés.
2. Le Secrétariat note que la demande enregistrée par le fonds à effet multiplicateur a été exceptionnellement forte, avec 540 millions de dollars déjà alloués sur une enveloppe initiale de 755 millions de dollars, ce qui est nettement supérieur aux objectifs. Au moins 21 pays sont en discussion active avec des organismes de cofinancement potentiels en vue d'obtenir des allocations au titre du fonds à effet multiplicateur, et ce nombre devrait augmenter en 2024. Le Secrétariat estime qu'entre 400 et 500 millions de dollars de fonds supplémentaires sont susceptibles d'être sollicités, soit un déficit de financement dans le cadre du GPE 2025 estimé entre 185 et 285 millions de dollars.
3. Le fonds à effet multiplicateur est financé par les ressources de base du GPE et est accessible à l'ensemble de ses 90 pays éligibles. Pour certains, il s'agit de la seule source de financement du GPE pour la transformation du système. Le fonds à effet multiplicateur a fait l'objet d'une évaluation indépendante positive ayant conclu qu'il est très utile et que les organismes de cofinancement et les pays partenaires apprécient sa capacité à catalyser les financements, à combler les déficits de financement et à étendre la portée des activités du programme. La demande continue d'augmenter, tout comme la diversité des partenaires de cofinancement, et des discussions actives sont en cours avec l'IFFEd, la Banque asiatique de développement, le Fonds vert pour le climat et la Banque africaine de développement.

4. Le FRC recommande d'augmenter l'enveloppe pour la période de financement du GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars, portant ainsi le financement global du fonds à effet multiplicateur à 1,2 milliard de dollars depuis 2018.

5. Cette approche améliorera les chances de répondre à la demande accrue des pays partenaires. Une telle augmentation du fonds à effet multiplicateur permettra un cofinancement total nouveau et supplémentaire de l'ordre de 3,5 à 4 milliards de dollars pouvant être alloués par divers partenaires de cofinancement dans le cadre du GPE 2025. Ce montant dépasse l'objectif de 3 milliards de dollars fixé dans le dossier d'investissement du GPE 2025 et constitue une preuve tangible de la réponse du GPE aux tendances dans le domaine du développement, qui soulignent l'importance de tirer parti des financements sous forme de dons pour attirer des investissements supplémentaires ciblant les priorités nationales.

6. Dans le cadre de cette augmentation, le FRC recommande de débloquer un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour l'initiative SmartEd avec le Groupe de coordination arabe, compte tenu des progrès positifs et du potentiel d'augmentation significative du montant du cofinancement et de la diversité des organismes de cofinancement. La directrice générale serait autorisée à annoncer cette augmentation après avoir reçu confirmation de l'attribution des 100 premiers millions de dollars au titre de SmartEd. À ce jour, 55 millions de dollars ont été alloués à deux pays (l'Ouzbékistan et le Cameroun), ce qui a permis de mobiliser 220 millions de dollars de cofinancement supplémentaires avec un ratio plus élevé de 4:1, et des discussions actives sont en cours dans plusieurs autres pays.

7. Le Secrétariat note également que le GPE 1 : 1, qui débloque des allocations du fonds à effet multiplicateur dollar pour dollar à partir du cofinancement d'organisations philanthropiques et du monde des affaires, a connu un grand succès et dépassera la limite initiale de 100 millions de dollars suggérée par le Secrétariat afin d'éviter la dilution du ratio de cofinancement. Étant donné que le cofinancement global du fonds à effet multiplicateur est supérieur à 4:1, le Secrétariat continuera d'accepter des contributions de contrepartie, à moins que les montants en jeu ne risquent de fausser ce ratio de manière significative.

8. Le FRC recommande en outre que le Liban et la Jordanie soient éligibles au financement pour la période de financement actuelle. À la suite du déclassement des deux pays au rang de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, si l'on applique les critères d'éligibilité actuels du GPE, le Liban serait éligible à un financement pour le renforcement des capacités de 1,6 million de dollars et à un financement au titre du fonds à effet multiplicateur de 5 millions maximum, tandis que la Jordanie serait éligible à un financement pour le renforcement des capacités de 2,3 millions et à un financement au titre du fonds à effet multiplicateur de 15 millions maximum.

9. Bien que l'éligibilité ne soit généralement pas modifiée au cours d'un cycle de financement, une exception est justifiée dans les deux cas, car les critères d'éligibilité sont remplis, l'impact sur le financement est limité et la proportion de réfugiés accueillis par ces deux pays est parmi les plus élevées par rapport à la population totale.

10. Lors de la réunion du FRC en avril 2023 et de la réunion du Conseil en juin 2023, le Secrétariat a indiqué que si les allocations initiales à l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) étaient peu nombreuses, la demande avérée pour le GEA était susceptible de dépasser l'offre d'ici la fin de 2023.

11. À la fin du mois de septembre, et comme discuté avec le FRC, aucune ressource supplémentaire n'avait été mobilisée pour le GEA, bien que les discussions se poursuivent. Plusieurs pays ayant accéléré les progrès dans l'élaboration de leurs pactes de partenariat, le Conseil a alloué à titre indicatif tous les fonds disponibles (176,5 millions de dollars) qui ont été promis[1] à 11 programmes. Les requêtes de financement pour trois de ces 11 programmes ont été approuvées.

12. Par conséquent, les pays éligibles au GEA qui soumettent leurs paramètres stratégiques pour les financements pour la transformation du système à décision du Conseil ne seront pas invités à demander immédiatement un financement au titre du GEA et les pays concernés en ont été informés. Ils seront invités à préparer une requête si un financement est disponible. En cas d'annonce de contributions supplémentaires en faveur du GEA, les pays seront invités à présenter leur requête en fonction de l'ordre dans lequel le Conseil a approuvé les paramètres stratégiques.

13. Notant que le Conseil a créé le GEA en tant que guichet de financement ciblé, le Secrétariat n'a pas recommandé de lui réaffecter des ressources de base, et le FRC s'est montrée d'accord. Tous les pays éligibles ont été informés que les allocations du GEA étaient subordonnées à la disponibilité des ressources. Il convient également de noter que l'égalité des genres doit être intégrée dans les financements du GPE, qu'un pays soit éligible ou non au GEA, et ce point a été souligné.

14. Le FRC demande au Conseil d'inviter les bailleurs de fonds à augmenter leurs engagements financiers envers le GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de son soutien.

Annexe A – Allocations au titre du fonds à effet multiplicateur pour le GPE 2025

Annexe B – Allocations au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles

[1] Le montant total de l'allocation pour les 10 pays est de 178,97 millions de dollars, soit 2,47 millions de dollars de plus que l'enveloppe du GEA, ce qui représente un faible déficit qui devrait pouvoir être comblé.

Annexe A – Allocations au titre du fonds à effet multiplicateur pour le GPE 2025

Pays	Montant (millions de dollars)	Cofinancement (millions de dollars)	Organisme de cofinancement
Angola	50	150	Banque mondiale
Belize	5	18.75	Banque interaméricaine de développement (BID)
Bhoutan	3,33	10	Banque mondiale
Cambodge	30	105.9	UE, Banque mondiale, JICA
Cameroun (ACG SmartEd)	15	60	Banque islamique de développement, Fonds de solidarité islamique pour le développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique
Côte d'Ivoire (Debt2Ed)	40	181.78	AFD, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial
Éthiopie	2,69	8.07	JICA
Haïti	19,33	58	BID, EAA, PAM
Indonésie	24,27	72.82	DFAT
Kenya (Match)	50	210	Fondation LEGO, Banque mondiale
Lesotho (Match)	2,5	2.5	Fondation Roger Federer
Malawi	8,5	25.5	Banque mondiale
Maldives	3	9	Don IDA
Moldova	5	52.2	Banque mondiale
Rwanda	30	100	Banque mondiale
Sénégal	40	121.1	AFD, JICA, Canada
Sierra Leone (Match)	15	25	Education Above All, Fondation LEGO
Soudan du Sud	12,33	37	Banque mondiale – guichet secondaire d'IDA pour les réfugiés
Tadjikistan	15	53	BID, Fonds de l'OPEP
Gambie	5	15	Don IDA
Tonga	5	22	Don IDA
Ukraine (Match)	25,55	25.65	Microsoft/Google/UNESCO
Ouzbékistan (ACG SmartEd)	40	160	Banque islamique de développement, Fonds de solidarité islamique
Zimbabwe (Match)	8,66	22	Fondation Roger Federer, FCDO
Report du plan stratégique GPE 2020 (9 pays)	84,9		
Total des allocations effectuées, reports compris	**540**		
Total de l'enveloppe au titre du fonds à effet multiplicateur pour le plan stratégique GPE 2025	**755**		
Solde des allocations disponibles	**215**		

Demande restante estimée	**400–500 m**
Déficit estimé	**(185-285 m)**

Annexe B – Allocations au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles

Les pays suivants ont été soit approuvés, soit invités par le Conseil à soumettre des requêtes de financement au titre du GEA.

El Salvador (5 millions de dollars), Congo, République démocratique du (25 millions de dollars), Zimbabwe (12,415 millions de dollars), Éthiopie (25 millions de dollars), Somalie – gouv. fédéral (18,76 millions de dollars), Somalie – Somaliland (6,24 millions de dollars), Côte d'Ivoire (22,455 millions de dollars), Niger (25 millions de dollars), Bénin (12,85 millions de dollars), Sao Tomé-et-Principe (1,25 million de dollars) et Tchad (25 millions de dollars)

Il reste 20 pays éligibles et si tous étaient invités à soumettre une requête à leur niveau d'allocation maximal, 350 millions de dollars supplémentaires devraient être mobilisés. Le Secrétariat ne pense pas que ces fonds pourront être levés avant la fin de l'année 2025. Toutefois, il est probable que certains de ces pays ne remplissent pas les critères d'accès au GEA dans le cadre du GPE 2025, et les événements récents au Niger soulèvent également des incertitudes quant au calendrier et à la capacité du pays à accéder à l'allocation existante pour laquelle il a été invité à présenter une requête. Le montant maximal requis sera donc probablement moins élevé.

L'approche actuelle consiste à continuer à financer les pays éligibles au GEA en fonction de l'ordre dans lequel le Conseil approuverait leurs paramètres stratégiques pour le financement pour la transformation du système et/ou le financement au titre du fonds à effet multiplicateur, y compris l'indication d'une proposition valable/solide sur la manière dont les fonds supplémentaires du GEA seraient utilisés si des ressources devenaient disponibles. Cette approche permet de déployer efficacement tout financement supplémentaire obtenu et permettra au GPE de gérer l'incertitude quant au montant des ressources supplémentaires pouvant être obtenues, au nombre de pays éligibles ayant besoin de ressources et au moment où ce besoin se fera sentir.

Afin d'utiliser les ressources disponibles de manière à accroître les possibilités d'accès au GEA pour le plus grand nombre de pays, le FRC pourrait envisager une recommandation visant à réduire le montant maximum des financements du GEA à 10 millions de dollars par pays, contre 25 millions de dollars actuellement, pour les vingt pays éligibles restants.

Cela aurait pour effet de réduire le financement supplémentaire maximal requis à 160 millions de dollars, ce qui constitue un objectif de collecte de fonds plus réaliste, bien que toujours très difficile à atteindre.